

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DE
L'OFFICE DES PÊCHEURS DE HOMARD
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE
PLAN CONJOINT DES PÊCHEURS DE HOMARD
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Le 22 mai 2012

TABLE DES MATIÈRES

1.	L'OBJET	1
2.	LA SÉANCE PUBLIQUE.....	1
3.	LES PARTICIPANTS	2
4.	LA SITUATION DE L'INDUSTRIE.....	3
5.	LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE L'OFFICE DANS LA MISE EN MARCHÉ ET LES OBSERVATIONS DES PERSONNES INTÉRESSÉES.....	8
	5.1 Présentation de l'Office	8
	5.2 L'Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine	13
6.	L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT.....	13
	6.1 Présentation de l'Office	13
7.	L'ANALYSE DE LA RÉGIE.....	14
8.	LES RECOMMANDATIONS	15

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Débarquements de homard dans l'est du Canada, en valeur et en quantité, de 1990 à 2010.....	4
Figure 2 :	Expédition de homard d'Amérique des usines dans les régions maritimes du Québec de 1997 à 2010.....	5
Figure 3 :	Principaux acteurs de la distribution du homard au Québec.....	6
Figure 4 :	Évolution hebdomadaire des débarquements de homard aux Îles-de-la-Madeleine en quantités et prix en 2009 et 2010.....	7

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Association	Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine
AQIP	Association québécoise de l'industrie de la pêche
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MPO	Pêches et Océans Canada

1. L'OBJET

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*¹ (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établi devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en vertu de cette obligation qui lui est faite que la Régie a procédé, au cours d'une séance publique, à l'évaluation des interventions de l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine (l'Office) dans la mise en marché du produit visé par le *Plan conjoint des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine* (le Plan conjoint) qu'il est chargé d'administrer. La dernière évaluation périodique a fait l'objet d'une séance publique tenue le 28 mars 2007.

2. LA SÉANCE PUBLIQUE

L'Office chargé de l'administration du Plan conjoint ainsi que les intervenants de l'industrie ont été invités par la Régie à participer à une séance publique le 15 mars 2012, à Cap-aux-Meules, aux Îles-de-la-Madeleine, afin de procéder à l'évaluation des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint. La Régie a préalablement fait publier un avis de séance publique dans l'édition de février-mars de *Pêche Impact*.

Les objectifs visés par la Régie et communiqués dans la lettre d'invitation sont les suivants :

- prendre connaissance de la situation actuelle du secteur;
- prendre connaissance des résultats des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé, à l'aide notamment d'indicateurs;
- prendre connaissance des cibles stratégiques et des priorités retenues pour optimiser les interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé;
- évaluer la pertinence des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé.

La Régie a invité la Direction des analyses et des politiques, relevant de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales du MAPAQ à préparer un portrait du secteur et à en présenter une synthèse à la Régie et aux participants au début de la séance publique. La *Monographie de l'industrie québécoise du homard d'Amérique* est disponible sur le site Internet du MAPAQ et à la Régie.

¹ L.R.Q., c. M-35.1.

22 mai 2012**Rapport d'évaluation périodique**

À la suite de cette présentation, l'Office a soumis un rapport sur ses interventions dans la mise en marché du produit visé. Les intervenants ont été invités à soumettre leurs observations après chacune des présentations.

La séance a fait l'objet d'un enregistrement et les documents déposés sont disponibles en s'adressant au Secrétariat de la Régie.

Le présent rapport d'évaluation fait état des constats et des observations présentés lors de la séance, notamment en ce qui concerne les cibles stratégiques et les priorités que l'Office a retenues pour les prochaines années. La Régie y présente son analyse de la situation et ses recommandations.

3. LES PARTICIPANTS

La Régie :

M. Gilles Hains, président de la séance
M. Benoît Harvey, régisseur
M. Pierre Labrecque, régisseur
M. Normand Roy, secrétaire de la séance

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

L'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine :

M. Jérémie Cyr, président
M. Léonard Poirier, secrétaire

L'Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine :

M. Mario Déraspe, président

L'Association québécoise de l'industrie de la pêche :

M. Pierre Deraspe
M. Gaston Lapierre
M. Jean-Paul Gagné, directeur

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec :

Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales
Direction des analyses et des politiques

M^{me} Rabia Siga Sow, agente de recherche

Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine

M^{me} Karine Villemaire, agente de développement industriel

4. LA SITUATION DE L'INDUSTRIE

La *Monographie de l'industrie québécoise du homard d'Amérique* réalisée par la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ fait partie intégrante du présent rapport. Cette étude est disponible sur le site Internet du MAPAQ à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca

M^{me} Sow présente les faits saillants de l'industrie tirés de cette monographie et un résumé est présenté ci-après.

La capture

La pêche du homard est compétitive. Cette pêche est réglementée à l'aide de mesures de contrôle des intrants et d'échappement. Les activités de la pêche sont soumises à la *Loi sur les pêches* (L.R.C. [1985] ch. F-14). En 2011, le nombre de permis de pêche délivrés au Québec est de 629 dont 325 aux Îles-de-la-Madeleine. La zone de pêche 22 est celle des Îles-de-la-Madeleine et compte parmi les zones de pêche du homard les plus productives.

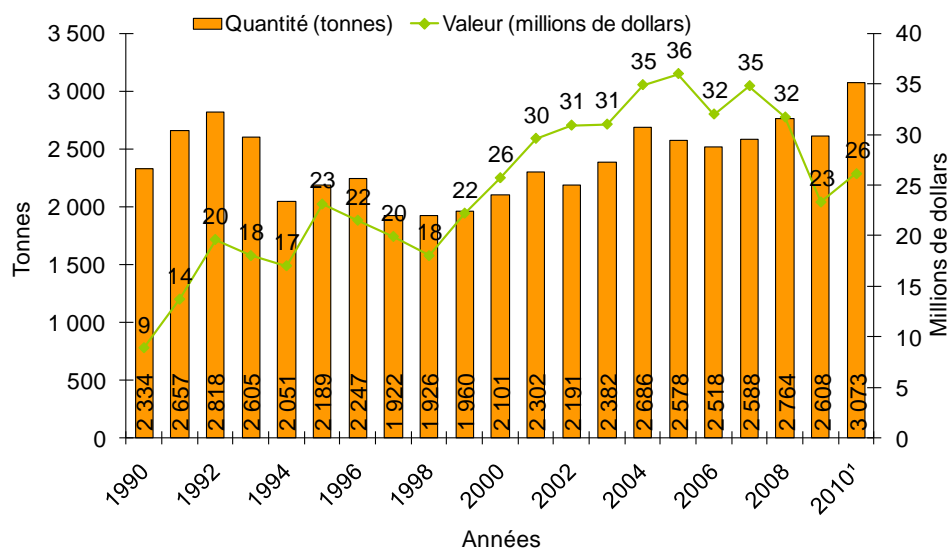
Les principales mesures de gestion concernant les contrôles de l'effort de pêche en vigueur sont les suivantes :

- limitation de la durée de la saison de pêche avec des dates d'ouverture et de fermeture;
- taille minimale de capture de 82 à 83 mm selon la zone de pêche;
- limitation du nombre maximal de casiers en fonction de la zone de pêche;
- limitation du nombre de gros casiers;
- événements d'échappement sur les casiers;
- limitation du nombre de casiers par ligne et du nombre maximal de lignes;
- mise en place d'heures de pêche;
- remise à l'eau obligatoire des femelles œuvées;
- interdiction de lever et d'appâter les casiers plus d'une fois par jour;
- journal de bord obligatoire.

Les mesures de conservation préconisées ont pour but de doubler la productivité d'œufs par recrue par rapport à l'année 1996. La taille des captures minimales s'est stabilisée à 82-83 mm, soit de 6 à 7 mm supérieurs à la taille de 1996. En 2008, les relevés du MPO indiquent que la production d'œufs estimée est supérieure et que le poids moyen des homards capturés est plus élevé de 25 % qu'avant l'augmentation de la taille minimale de capture.

En 2009, les débarquements mondiaux de homard d'Amérique sont de 110 104 tonnes. Le Canada y participe à 56 % avec 56 554 tonnes et la part du Québec est de 3 % avec 3 505 tonnes. Les débarquements de l'année 2010, pour le Canada, sont de 64 117 tonnes pour une valeur totale de 396 M\$ et la part du Québec est de 4 154 tonnes pour une valeur de 35,9 M\$. La part des Îles-de-la-Madeleine dans les débarquements du homard du Québec est de 74 % en quantité et de 73 % en valeur.

Figure 1 : Débarquements de homard dans l'est du Canada, en valeur et en quantité, de 1990 à 2010



1. Données préliminaires

Selon une compilation du MAPAQ au Québec en 2010, 566 entreprises de pêche ont effectué des débarquements de homard d'un poids moyen de 7,5 tonnes et d'une valeur moyenne de 65 261 \$. Aux Îles-de-la-Madeleine, les 323 pêcheurs ont fait des débarquements d'un poids moyen de 9,4 tonnes et d'une valeur moyenne de 77 417 \$. L'âge moyen des bateaux québécois est de 17 ans et 58 % de ceux-ci sont fabriqués en fibre de verre.

Les dernières études de 2007 sur les résultats d'exploitation des homardiers des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie montrent que le revenu brut des pêcheurs aux Îles-de-la-Madeleine est de 40 % plus élevé que celui des pêcheurs de la Gaspésie. Le revenu brut tiré de la pêche au homard représente 62 % du revenu total des pêcheurs de la Gaspésie et 80 % de celui des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine. Les autres revenus proviennent de la pêche d'autres espèces (crabe, maquereau, hareng et poisson de fond).

Toutefois, en Gaspésie, les frais d'exploitation totaux sont moins élevés qu'aux Îles-de-la-Madeleine alors que les salaires, charges sociales et autres frais liés à l'équipage sont, de loin, le principal poste de dépenses (41 % des frais d'exploitation).

Le coût des appâts et les frais financiers sont plus élevés aux Îles-de-la-Madeleine qu'en Gaspésie.

Pour ce qui est de l'appât pêché, le coût s'élève à 0,65 \$/lb en Gaspésie et à 1,53 \$/lb aux Îles-de-la-Madeleine. Pour les Îles-de-la-Madeleine, l'endettement à long terme est de 83 874 \$ alors qu'en Gaspésie, il est deux fois moins élevé, à 37 842 \$. Le taux d'endettement est aussi plus grand aux Îles-de-la-Madeleine (47 %) qu'en Gaspésie (26 %).

La transformation

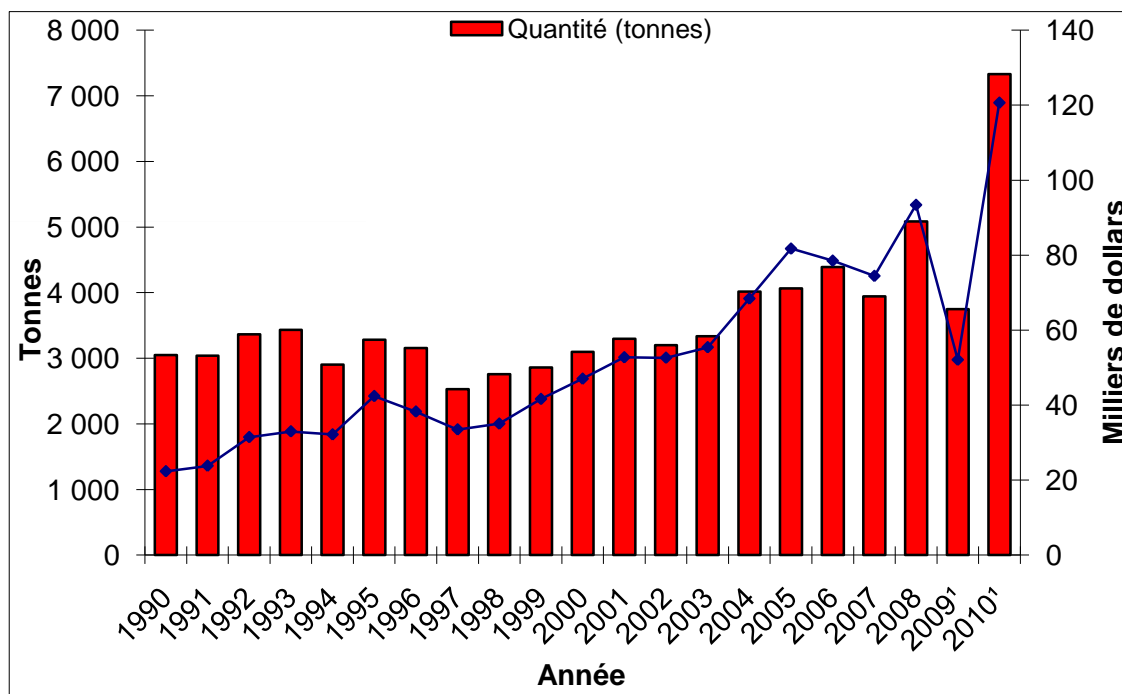
Le secteur de la transformation des produits alimentaires est de compétence provinciale, à l'exception de l'inspection des produits de la pêche faisant l'objet d'un commerce

interprovincial ou international. Au Québec, la *Loi sur les produits alimentaires* (L.R.Q., c. P-29) encadre ce secteur d'activité. Le homard est une espèce désignée qui fait l'objet de conditions ou restrictions au permis au terme de la *Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins*. Depuis 2006, le MAPAQ a établi un guide relatif à la délivrance et au renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie des produits marins. Il y a quatre catégories d'acheteurs autorisés à s'approvisionner directement auprès des pêcheurs de homard du Québec :

- les entreprises titulaires d'un permis d'usine de transformation avec autorisation sur leur permis d'acheter du homard;
- les entreprises titulaires d'un permis permettant de faire de la vente au détail (poissonneries, restaurants, etc.)
- les consommateurs, à condition que ces achats soient destinés à la consommation personnelle;
- les entreprises titulaires d'un permis d'acquéreur selon la *Loi sur la transformation des produits marins* (L.R.Q. c. T-11.01).

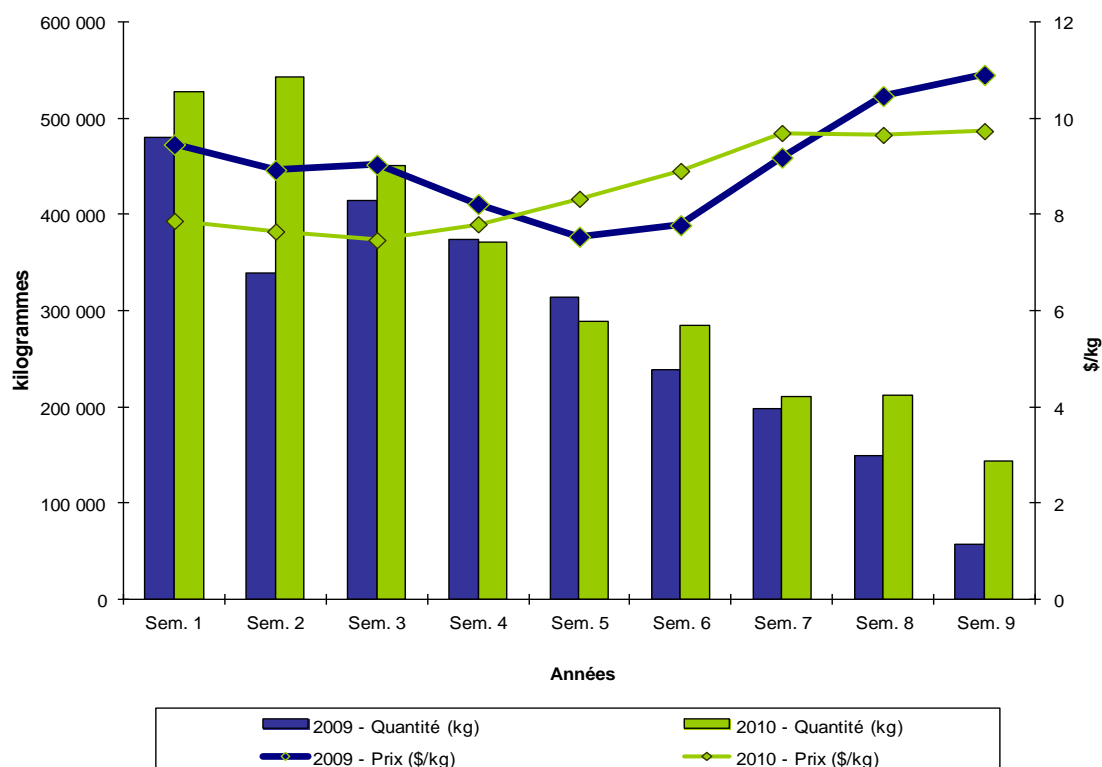
En 2010, 19 permis sont délivrés à des entreprises pour faire la transformation du homard à partir d'approvisionnements des pêcheurs québécois. Les achats de ces usines représentent 57 % des quantités de homard débarqué au Québec. La production de homard de l'ensemble des entreprises du secteur de la transformation s'établit à 7 331 tonnes pour une valeur de 120 M\$.

Figure 2 : Expédition de homard d'Amérique des usines dans les régions maritimes du Québec de 1997 à 2010



1. Données préliminaires

Figure 4 : Évolution hebdomadaire des débarquements de homard aux Îles-de-la-Madeleine en quantités et prix en 2009 et 2010



Le prix du homard s'établit sur le marché de la Nouvelle-Angleterre. La variation de la devise canadienne influence le prix du débarquement.

Les perspectives

Les derniers rapports sur l'état des stocks de homard aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie recommandent de poursuivre le programme de réduction de l'effort de pêche. L'état des stocks de la zone 22 semble être en bonne situation. Les niveaux d'exploitation actuels ne compromettent pas sa viabilité. Un des défis importants pour les entreprises de pêche sera de limiter la croissance de leurs frais d'exploitation. Les coûts des appâts et du carburant sont des postes de dépenses importants pour les homardiers.

Les usines de transformation du homard au Québec s'approvisionnent davantage en homard de sources autres que les débarquements des pêcheurs du Québec. L'adoption d'un nouveau règlement sur la transformation du homard au Maine risque d'avoir une incidence sur la disponibilité du homard en provenance des États-Unis au cours des prochaines années. Jusqu'à présent, la transformation du homard ayant une taille inférieure à 83 mm était interdite dans le Maine, ce qui favorisait l'exportation et la transformation au Canada. Les entreprises de transformation devront s'adapter aux nouvelles exigences réglementaires imposées par les distributeurs et les consommateurs.

La situation de l'économie américaine et le taux de change en devises canadienne et américaine influenceront les exportations et le prix du homard aux États-Unis. Les perspectives d'augmentation des dépenses des ménages demeurent relativement faibles pour

22 mai 2012**Rapport d'évaluation périodique**

les prochains mois. Le marché européen est un marché important pour les poissons et les fruits de mer canadiens mais les perspectives restent limitées dû à la situation économique.

Les éléments à surveiller seront la situation économique aux États-Unis, en Europe et en Asie. Le taux de change et le volume des débarquements aux États-Unis et au Canada influenceront la saison de pêche de 2012.

Commentaires des participants

À la fin de cette présentation, M. Jean-Paul Gagné indique qu'il ne fera pas de commentaires puisqu'il a pris connaissance de la monographie tardivement.

M. Léonard Poirier commente le calcul de la consommation apparente du homard qui, selon lui, ne reflète pas la situation réelle. Il expose une méthodologie de calcul pour évaluer la consommation apparente qui se rapprocherait davantage de la réalité.

5. LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE L'OFFICE DANS LA MISE EN MARCHÉ ET LES OBSERVATIONS DES PERSONNES INTÉRESSÉES

5.1 Présentation de l'Office

M. Léonard Poirier dépose le rapport et le plan stratégique de l'Office et en fait la présentation. Ces documents font partie intégrante du présent rapport et un résumé des points saillants présentés est fait ci-après.

L'évolution de la mise en marché du produit visé

La présentation de la révision quinquennale couvre la période d'avril 2007 à mars 2012. Le secteur de la mise en marché du homard a fait face à différentes contraintes, notamment la force du dollar canadien qui rend plus ardues les exportations aux États-Unis d'autant plus que les débarquements globaux canadiens et américains, dont particulièrement ceux du Maine, ont été en forte hausse au cours de ces dernières années.

La crise financière de 2007 est un événement marquant dans l'application du Plan conjoint. La consommation à la baisse jumelée à l'offre canado-américaine à la hausse ont eu pour effet d'abaisser abruptement les prix aux divers niveaux de la chaîne de mise en marché, affectant aussi les pêcheurs. La réduction du nombre d'intervenants dans la mise en marché a occasionné un environnement de moins en moins concurrentiel pour les pêcheurs afin de vendre leurs captures. La concentration du pouvoir d'achat des trois grandes chaînes d'alimentation fait en sorte que 80 % des ventes de homard aux consommateurs passent par elles. Favorisées par l'offre canado-américaine, elles n'hésitent pas à pratiquer une politique de volumes et de prix réduits et ne différencient pas les homards de l'Atlantique et des États-Unis du homard du Québec. Les grandes quantités de homard requis par les chaînes d'alimentation ont, de plus, eu pour effet d'entraîner un mouvement d'intégration parmi les principaux distributeurs de fruits de mer au Québec.

Le marché québécois à lui seul requiert davantage de homards que la pêche de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine peuvent capturer. L'Office voit une opportunité d'affaires dont le principal défi consiste à repositionner le homard sur le marché québécois.

L'Office souligne que la décision du MAPAQ d'arrêter de délivrer des permis d'acquéreur du produit visé par le Plan conjoint aux pêcheurs a eu pour effet de diminuer la concurrence entre les acheteurs à quai. De plus, les aides financières accordées aux usines de transformation pour l'augmentation de leurs capacités et de leurs procédés stimulent les usines à acheter des quantités de plus en plus grandes de homard provenant de l'extérieur du Québec au détriment de la récolte, concurrençant ainsi la récolte québécoise.

Analyse des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé

➤ Les règlements

Les pêcheurs évoluent dans une perspective de récolte unique en présence des incertitudes (température, environnement, marché, coût des intrants, etc.) et dans un environnement collectif (la mer) de juridiction fédérale. Les règlements pris en vertu du plan de gestion du homard des Îles-de-la-Madeleine (juridiction fédérale) et de la politique des pêches canadiennes apparaissent nécessaires pour favoriser, d'une part, la durabilité de la pêche, la propriété artisanale des entreprises de pêche et, également, pour uniformiser et limiter la concurrence entre les pêcheurs. L'Office n'a apporté aucune modification aux règlements en application du Plan conjoint. Si le Plan conjoint venait à évoluer vers un stade plus développé, il est à prévoir qu'une réglementation pourrait viser l'aspect du contrôle de la qualité du produit.

➤ La convention

La convention de mise en marché a résulté d'un arbitrage par la Régie² qui a été suivi par deux décisions subséquentes.³

Les interventions non réglementaires

Les suivis des cibles stratégiques identifiées par l'Office au dernier rapport d'évaluation périodique, période 2007-2012, sont présentés ci-après.

➤ Favoriser la cohésion et la concertation entre les pêcheurs et les intervenants du milieu

Le maintien de lien d'affaires avec l'Association des pêcheurs propriétaires a eu pour résultats de :

- favoriser la synergie des actions des conseils d'administration;
- partager des services professionnels;
- partager le coût des services;
- poursuivre un même but de maintenir opérationnelles des entreprises de pêche par les propriétaires-exploitants.

L'organisation de rencontres des acheteurs à quai en dehors du cadre de négociation a eu pour résultats de :

- mettre sur pied un groupe de travail (homard des Îles-de-la-Madeleine);

² Décision 9200 du 8 mai 2009.

³ Décisions 9232 du 18 juin 2009 et 9432 du 28 juillet 2010.

22 mai 2012**Rapport d'évaluation périodique**

- réaliser des campagnes de promotion du produit en 2008 et 2009 (homard du Québec) et en 2011 (homard des Îles-de-la-Madeleine).

La participation à divers comités, comme le Conseil de promotion agroalimentaire du Québec (Aliments du Québec), à la Table ronde de la chaîne de valeur agroalimentaire (fédéral) et au Conseil canadien du homard a eu pour résultat :

- d'acquérir des informations stratégiques concernant la mise en marché des produits alimentaires, dont le homard.
- Utiliser différents véhicules d'information pour rejoindre les pêcheurs

Les communications écrites à tous les pêcheurs en plus de l'organisation de rencontres de groupes et les interventions à la radio locale (CFIM) ont eu pour résultat de :

- rendre uniforme et accessible l'information à tous les pêcheurs visés au Plan conjoint qu'ils soient francophones ou anglophones, membres d'une coopérative ou non.
- Développer et appliquer les mesures de conservation de la ressource

L'introduction d'une plage horaire de pêche et la diminution du nombre de casiers de façon graduelle ont eu pour résultat de :

- réduire l'effort de pêche par le retrait de 4 875 casiers durant la période 2007-2012 occasionnant plus de potentiel de productivité de la ressource non capturée et une économie du coût global d'acquisition de l'ensemble des casiers.
- Développer des refuges pour les petits homards sur les fonds de pêche

La mise en place des refuges a eu pour résultat :

- d'implanter une vingtaine de refuges dans la baie de Plaisance (sud-est des Îles-de-la-Madeleine) au coût d'environ 750 000 \$ durant la période 2007-2012.
- Demander que les revenus des pêcheurs soient stabilisés au même titre que ceux des producteurs agricoles

La démonstration des particularités de la pêche au homard, de l'évolution des revenus des entreprises de pêche et de l'investissement gouvernemental requis qui serait de moindre niveau par comparaison aux programmes offerts pour d'autres entreprises ont eu pour résultats de :

- obtenir une meilleure écoute et bonne réceptivité du MAPAQ pour procéder à une analyse conjointe sur le sujet;
- mettre en place un programme conjoncturel d'aide 2009-2012 aux pêcheurs de homard par le MAPAQ (environ 2,5 M\$ aux Îles) pour une diminution du risque financier des pêcheurs;
- mettre en place un programme conjoncturel d'aide 2010-2014 aux pêcheurs de homard par le MPO (environ 1,3 M\$ aux Îles) pour une diminution du risque financier des pêcheurs.

22 mai 2012**Rapport d'évaluation périodique**

➤ Contrôler les dépenses des entreprises de pêche au homard

La sensibilisation des pêcheurs à l'importance de ralentir la cadence des dépenses a eu pour résultat de :

- diminuer la croissance des dépenses d'exploitation observée durant la période 2007-2012.

➤ Identifier le produit

L'introduction d'un élastique sur les pinces des homards pêchés créant ainsi une différenciation avec les homards des autres provinces a eu pour résultat de :

- obtenir un impact potentiel perceptible auprès de certains intervenants dans la chaîne de distribution, autres que les pêcheurs visés.

Le développement d'un identifiant sécurisé spécifiquement codé pour les Îles-de-la-Madeleine, son association à une base de données (Web) et la livraison des identifiants directement aux pêcheurs sans passer par les acheteurs à quai ont eu pour résultat de :

- obtenir un impact positif visible sur la demande pour le homard des Îles-de-la-Madeleine sur le marché québécois.

La prise en charge de tous les coûts de l'implantation des identifiants, incluant leur achat, a eu pour résultat de :

- diminuer le risque financier des pêcheurs dans la mise en marché, particulièrement dans un marché baissier.

➤ Promouvoir le produit

La participation active à l'élaboration d'une campagne de promotion du homard du Québec en 2008-2009 et la prise en charge de la gestion financière ont eu pour résultat de :

- susciter un plus grand intérêt des consommateurs envers le homard du Québec occasionnant des retombées directes pour les pêcheurs.

L'élaboration et le financement d'une campagne ciblée de promotion du homard des Îles-de-la-Madeleine, à même l'actif net non affecté de l'Office, ont eu pour résultats de :

- créer « homardsdesilesdelamadeleine.com »;
- observer une hausse apparente sur le prix aux pêcheurs madelinots en sus de l'augmentation générale des prix du marché;
- développer une fierté collective autour du produit visé;
- diminuer les risques financiers des pêcheurs dans une mise en marché, particulièrement dans un marché baissier.

22 mai 2012**Rapport d'évaluation périodique**Analyse des résultats obtenus à l'égard des trois objectifs généraux visés par la mise en marché collective

- Organiser collectivement les relations entre les pêcheurs ainsi que les rapports avec les acheteurs

Les interventions de l'Office ont été déterminantes. Les relations entre les pêcheurs visés par le Plan conjoint, tant anglophones que francophones entre eux, ainsi qu'avec l'Office, sont très bonnes.

Les relations de l'Office avec chacun des acheteurs à quai sont qualifiées de bonnes mais celles avec l'AQIP sont plutôt tendues. L'Office indique avoir tenté d'organiser un partenariat qui aurait permis aux acheteurs à quai d'être participants au développement du Plan conjoint pour favoriser une mise en marché efficace et ordonnée du homard des Îles-de-la-Madeleine.

- Voir à ce que tous les pêcheurs visés soient soumis aux règles établies

Dans l'intérêt collectif, les pêcheurs ont accepté de collaborer avec l'Office et l'Association à la mise en place d'un ensemble de règles pour assurer la protection de la ressource. Les pêcheurs ont tous accès à l'information transmise concernant la mise en place de nouvelles règles, et ce, malgré les ressources financières limitées.

- Organiser la mise en marché du homard en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée

L'Office et l'Association se sont impliqués, dès janvier 2008, avec les acheteurs de homard à quai pour faire face à la crise en mettant en place un groupe de travail homard des Îles-de-la-Madeleine pour demander à un consultant de dresser le portrait de la mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine sur le marché québécois. Le rapport relevait certaines lacunes dans la mise en marché du homard telle qu'effectuée par l'intermédiaire des acheteurs à quai. Un projet de développement d'une vision et d'une stratégie communes afin de favoriser la synergie plutôt que l'affrontement entre les acheteurs à quai et les représentants des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine a été analysé.

En 2010, un autre consultant a été mandaté pour rencontrer les diverses parties et pour vérifier l'intérêt des acheteurs à quai à s'impliquer sur une base d'affaires dans une approche conjointe de mise en marché ordonnée du homard des Îles-de-la-Madeleine. Le rapport indique, notamment, l'hésitation des acheteurs de homard à quai à participer au partenariat souhaité par l'Office et l'Association pour une mise en marché ordonnée plus efficace du homard. Les acheteurs à quai ont été consultés individuellement pour leur faire part de l'intention de l'Office et de l'Association d'approfondir leur réflexion sur un modèle potentiel de mise en marché ordonnée adaptée aux nouvelles réalités et qui tiendrait compte des recommandations contenues dans les rapports des consultants.

Conscients des limites de participation de chacun des acheteurs à quai pour introduire des changements souhaitables au niveau du modèle de mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine, l'Office et l'Association se sont concentrés, au printemps 2011, au développement des éléments comme l'écocertification et l'identification du lieu d'origine.

Commentaires des participants

À la fin de la présentation de l'Office, M. Jean-Paul Gagné indique qu'il ne fera pas d'observations après avoir entendu les commentaires négatifs concernant l'AQIP.

M. Jérémy Cyr indique, quant à lui, le désir d'obtenir une concertation avec les acheteurs pour se rallier afin de travailler dans un but unique. Il faut que les choses soient ordonnées. Les pêcheurs sortent d'une crise, le Plan conjoint a permis aux pêcheurs et aux acheteurs de passer au travers de celle-ci. Il souhaite qu'une harmonie s'installe entre les intervenants de la pêche du homard des Îles-de-la-Madeleine.

5.2 L'Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine

M. Mario Déraspe fait une présentation pour l'Association. Aucun document ne fait partie intégrante du présent rapport. L'essentiel de sa présentation est résumé ci-après.

Les pêcheurs de homard ont dégagé un revenu légèrement positif en 2011 comparativement aux deux dernières années. Pour l'année 2011, le prix moyen obtenu pour le homard était en légère hausse. Il indique que les pêcheurs sortent d'une crise comparable à celle des années 1990. Le Plan conjoint a joué un rôle crucial permettant aux pêcheurs de passer au travers de cette dernière crise.

Le Plan conjoint, grâce aux actions prises, notamment les mesures de conservation de la ressource, semble avoir procuré aux pêcheurs une certaine stabilité de leurs activités ce qui semble vouloir attirer la relève. Ainsi, l'an passé, 21 personnes ont repris la relève d'une entreprise ce qui est encourageant.

Dans une autre mesure, il constate que d'autres régions maritimes rationalisent les permis de pêche. De plus, le projet de modernisation de la politique des permis de pêche du MPO jette une ombre sur les pêcheurs propriétaires artisanaux dont font partie les pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine puisque les grandes corporations et les industriels pourront détenir des permis de pêche si celui-ci est adopté. Il y a un risque de voir disparaître des pêcheurs propriétaires et qu'il y ait une surpêche. Il ne faut pas minimiser l'influence du Plan conjoint sur le secteur de la pêche du homard aux Îles-de-la-Madeleine.

6. L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT

6.1 Présentation de l'Office

Le plan stratégique de l'Office est déposé à la Régie et fait partie intégrante du présent rapport.

Le plan stratégique de l'Office se résume comme suit :

- Revoir, et redéfinir si possible, les rapports avec les acheteurs
 - continuer d'être à l'écoute des besoins des consommateurs;
 - tenter de répondre aux exigences de mise en marché des distributeurs et des chaînes;
 - augmenter le pouvoir d'intervention des pêcheurs dans la mise en marché;

22 mai 2012**Rapport d'évaluation périodique**

- promouvoir l'intérêt que les acheteurs à qui soient reconnus et accrédités sur une base similaire à celle de l'Office de la région des Îles-de-la-Madeleine.
- Poursuivre la négociation collective du prix plancher avec les acheteurs
 - effectuer les recherches sur les prix payés ailleurs à titre comparatif et en documenter l'évolution de la situation en regard des variables affectant les prix;
 - continuer à informer la relève sur le fonctionnement des mécanismes de fixation des prix inscrits à la convention;
 - assurer que la part en pourcentage du prix du consommateur payé aux pêcheurs soit maintenue.
- Établir, au besoin pour les pêcheurs, des nouvelles règles selon l'intérêt collectif
 - consulter sur l'établissement d'une vision et d'une stratégie de commercialisation pour uniformiser les conditions et les frais de mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine.
- Favoriser une mise en marché ordonnée et efficace
 - continuer d'appliquer et de développer les mesures de conservation de la ressource et de limiter l'effort de pêche;
 - favoriser le financement de projets porteurs pour la ressource, notamment l'implantation de refuges additionnels;
 - favoriser le financement de publicité visant spécifiquement la promotion du homard des Îles-de-la-Madeleine;
 - procéder à l'analyse concernant certains services centralisés qui permettraient de maximiser les retombées et de diminuer les risques liés à ces services;
 - favoriser la mise en marché d'un produit de qualité correspondant aux caractéristiques demandées par les consommateurs.

7. L'ANALYSE DE LA RÉGIE

La Régie tient à souligner son appréciation des efforts déployés par le MAPAQ dans la préparation de l'importante monographie qui a été produite. Elle remercie l'Office pour la préparation et la présentation de la documentation et des éléments de réflexion qui ont été communiqués lors de cette évaluation des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint qu'il administre. Ces contributions alimentent la réflexion et facilitent l'évaluation qui doit être faite périodiquement par la Régie.

La *Monographie de l'industrie québécoise du homard d'Amérique* permet de constater l'évolution de ce secteur d'activité dans sa globalité depuis la dernière évaluation périodique quinquennale. La mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine évolue dans un contexte de mise en marché concurrentielle avec les homards d'Amérique provenant des autres zones de pêche du Québec, des provinces de l'Atlantique et des États-Unis ainsi qu'avec les autres espèces de crustacés. La Régie prend note des perspectives soulevées pour ce secteur d'activité.

La Régie constate que les usines de transformation en régions maritimes du Québec ont considérablement augmenté leurs expéditions de homard en 2010. Les usines de

transformation de la Gaspésie surpassent, pour une première année, les volumes et les valeurs des débarquements des usines de transformation des Îles-de-la-Madeleine. L'accroissement de l'approvisionnement des usines de transformation du homard provient d'autres zones de pêche. La Régie est consciente que la mise en marché du homard est influencée parfois par des actions extérieures hors du contrôle des intervenants de la chaîne de la mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine telles que les modifications réglementaires et les perspectives économiques.

La Régie note les efforts accomplis par l'Office à l'élaboration d'un plan stratégique plus exhaustif concernant ses interventions comparativement à celui communiqué à la dernière évaluation périodique. La Régie constate notamment les actions réalisées par l'Office sur la conservation de la ressource, l'identification du lieu d'origine, la relève et la rentabilité des flottilles. La Régie ne peut qu'encourager l'Office à poursuivre les actions entreprises et ses efforts dans la réalisation de son plan stratégique.

La Régie déplore que certains des propos tenus envers l'AQIP par le représentant de l'Office lors de sa présentation ont eu pour effet de limiter les observations d'un des partenaires. Les représentants de l'AQIP irrités ont préféré ne pas intervenir lors de la séance publique afin de ne pas exacerber davantage les relations d'affaires entre l'Office et l'AQIP. La Régie rappelle à l'Office que l'AQIP est l'association accréditée pour représenter les acheteurs de homard, et ce, à la demande des acheteurs eux-mêmes, conformément à la Loi.

La dégradation des relations d'affaires freine la mise en œuvre d'actions concertées qui pourraient conduire à une amélioration de développement de la mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine.

8. LES RECOMMANDATIONS

La Régie, dans son analyse à la section précédente, identifie des enjeux auxquels devront faire face les intervenants qui sont préoccupés par la mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine. La Régie est d'avis que la concertation entre les intervenants est une condition nécessaire pour faire face aux défis stratégiques pour l'avenir de la pêche du homard.

Considérant ce qui précède, la Régie recommande à l'Office :

- de poursuivre, en collaboration avec ses partenaires de la mise en marché, les efforts entrepris en vue de donner au homard des Îles-de-la-Madeleine une notoriété spécifique auprès des intervenants de la distribution, et ce, dans un environnement très concurrentiel;
- de consulter la relève pour identifier les besoins spécifiques et, de là, guider les interventions de l'Office;
- d'élaborer dans le cadre de son plan stratégique les indicateurs appropriés permettant de mesurer l'atteinte des objectifs fixés ainsi que leur durée d'application;
- de favoriser un travail en concertation avec tous les intervenants de l'industrie de la filière de manière à offrir aux consommateurs l'assurance que les nouvelles exigences réglementaires et celles des consommateurs dicteront les paramètres de la mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine au cours des prochaines années;

22 mai 2012

Rapport d'évaluation périodique

- de favoriser le développement de meilleures relations d'affaires avec l'AQIP, l'association accréditée pour représenter les acheteurs, en tenant notamment des rencontres, avant et après la saison de pêche, pour échanger sur les améliorations à apporter et les projets communs potentiels.

Gilles Hains

Benoît Harvey

Pierre Labrecque